Les considérations suivantes sont destinées à assurer le bon fonctionnement de notre établissement. En cas de problèmes ou de difficultés, il ne faut pas hésiter à demander conseil au régent, aux professeurs, au personnel du Département Éducatif et Psycho-Social ou aux membres de la direction.

Absences

La participation aux cours est obligatoire. Pour un fonctionnement normal des cours tous les élèves doivent être présents à l'heure. Un retard non motivé est sanctionné.

- En cas de maladie ou pour toute autre raison valable, les parents, le(s) tuteur(s) ou les élèves majeurs doivent informer l'école par mail (absences@lmrl.lu) ou par téléphone (2604-7100) dans les meilleurs délais.
 Si l'absence dépasse trois jours, il est obligatoire de fournir un certificat médical. Pour les élèves qui s'absentent fréquemment, le régent de classe a le droit d'exiger un certificat médical pour chaque absence.
- Tout élève qui veut quitter le lycée au cours de la journée, p.ex. à cause d'un malaise ou d'un rendez-vous médical doit se présenter obligatoirement au Département-EPS pour déclarer son départ.
 Pour des raisons de responsabilité, l'élève mineur ne peut
 - quitter le lycée que lorsqu'il est accompagné d'un de ses parents/tuteurs ou avec l'accord écrit préalable de ses parents/tuteurs par mail (departement-eps@lmrl.lu) ou par sms (671 27 09 61) pas d'appels svp.
- Toute absence prévisible (rendez-vous chez un médecin, évènement familial, convocation à un examen, participation à une compétition sportive ou une manifestation culturelle etc.) doit être autorisée préalablement par le régent voire par le directeur si l'absence dépasse 1 jour.
- Conformément à l'article 13 du règlement de discipline et d'ordre intérieur, l'autorisation de partir avant le commencement des vacances ou de rentrer après la reprise des cours ne peut être accordée que dans des cas exceptionnels et pour des motifs sérieux. Aucun élève n'a le droit de s'absenter avant d'avoir obtenu l'autorisation du directeur, sur demande écrite et motivée des parents.

Accident	Tout accident survenu sur le chemin de l'école ou à l'intérieur de l'établissement est à signaler dans les meilleurs délais à Monsieur Sacha Arlé (sacha.arle@lmrl.lu) qui transmet les données aux services compétents de l'Association d'Assurance Accidents (A.A.A). Pour chaque accident, un dossier sera constitué.
Accueil	Pour accueillir les élèves qui arrivent à l'école très tôt, le bâtiment du Lycée Michel-Rodange est ouvert à partir de 7h00 à l'entrée principale.
Activités parascolaires	Après les heures de cours (14h20 – 15h40), le lycée offre certaines activités parascolaires : Jugendtreff, section sportive, chorale, fanfare et autres cours facultatifs. La liste complète est à consulter sur le site internet du LMRL : Apprentissages Activités para-périscolaires
Apprentissage : « Léieratelier »	Cet atelier est destiné aux élèves ayant besoin d'un appui concernant leur méthode d'apprentissage. Les élèves doivent contacter l'équipe de l'ESEB (eseb@lmrl.lu) / salle C22 ESeAS pour s'inscrire au « Léieratelier » qui a lieu les lundis de 14h20 – 15h40 à raison de 5 séances par atelier.
Bibliothèque	Centre de documentation et d'information (CDI) Le CDI accueille les élèves et les professeurs ainsi que tout autre membre de la communauté scolaire du LMRL. Heures d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi 07h15 – 16h00 Mardi et jeudi 07h15 – 15h30 Plus d'informations sur le site internet du LMRL : > Communauté > Bibliothèque Téléphone : 2604-7104
Cafétéria	Le Lycée Michel-Rodange dispose d'une cafétéria qui propose des repas chauds. Des snacks chauds, des sandwichs, des salades et des viennoiseries sont disponibles au point de vente dans le préau. Le payement s'effectue moyennant la carte élève. Autres possibilités de restauration: Forum Geesseknäppchen: 700 places assises Cafétérias des autres lycées et de la piscine du Campus.

 Carte élève Cantine scolaire Bibliothèque Photocopieuse 	 Chaque élève reçoit une carte élève personnalisée qui est un moyen d'identification en milieu scolaire l'unique moyen de payement aux restaurants scolaires, il est fortement conseillé de charger le compte lié à la carte sur www.restopolis.lu par carte bancaire ou par payconiq nécessaire pour utiliser les photocopieuses ou emprunter des livres à la bibliothèque
Casier	Chaque élève a droit à un casier dans le voisinage de sa salle de classe. Les casiers doivent être vidés au début des vacances d'été et sont redistribués après la rentrée des classes en septembre. Les modalités exactes sont expliquées aux élèves au début de l'année scolaire.
CELOR: Cellule d'Orientation	Équipe de plusieurs membres du personnel de la communauté scolaire, organisant des activités destinées d'aider les élèves à faire leurs choix scolaires et professionnels.
Comité des élèves	Le comité des élèves représente les élèves auprès de la direction, auprès du comité des parents et du comité des professeurs. Il informe les élèves sur leurs droits et leurs devoirs, notamment par l'intermédiaire des délégués de classe. Il prépare les prises de position de ses représentants au conseil d'éducation. Il organise des activités culturelles, sociales ou sportives.
Comité des parents	Le comité des parents d'élèves représente les parents des élèves auprès de la direction, auprès du comité des élèves et du comité de la conférence du lycée. Il informe les parents des élèves sur toutes les questions en relation avec l'enseignement au sein du lycée et prépare les prises de position de ses représentants au conseil d'éducation. Il organise des activités culturelles et sociales.
Commission des aménagements raisonnables (CAR)	La CAR peut décider des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques dans le cadre de l'enseignement et lors des épreuves d'évaluation, comme p.ex. une majoration du temps, le recours à des aides technologiques ou humaines pour compenser des déficiences particulières.

Commission d'inclusion (CI)	La mission de la CI de l'enseignement secondaire est de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande du directeur, la prise en charge et la supervision de la mise en place des mesures d'accompagnement d'enfants ou de jeunes à besoins éducatifs spécifiques.
Communications	Les communications aux élèves pourront être portées à la connaissance des élèves par différents moyens : par le régent, par Teams, par circulaire ou par courrier électronique à l'adresse (IAMuserid@school.lu). Les communications aux parents sont transmises par courrier postal, par courrier électronique ou par fiche avec souche réponse distribuée aux élèves.
Cours d'appui	Les cours d'appui sont destinés aux élèves ayant de sérieuses difficultés dans une branche principale. Ils débuteront début octobre. Pour pouvoir bénéficier d'un cours d'appui, les élèves doivent s'inscrire au bureau du Département-EPS. En cas d'absence et/ou pour toute information supplémentaire, veuillez faire un mail à etudes@lmrl.lu.
Département-EPS Département éducatif et psycho-social	Le Département-EPS regroupe : le Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS), le Service Socio-Éducatif (SSE), l'Équipe de Soutien pour Élèves à Besoins spécifiques (ESEB) et la Cellule d'Orientation et d'Intégration Scolaires (CELOR).
Devoirs de rattrapage	Un élève qui est absent pour un devoir en classe, est dans l'obligation de le rattraper pendant les sessions de rattrapage prévues au LMRL. Les sessions de rattrapage se tiendront les mercredis et/ou vendredis après-midi à une date fixée par le titulaire du devoir. Toute absence non-justifiée par un certificat médical entraînera la note 01 au devoir en question.

Eduguichet	 Configuration – prévoir au moins 15 minutes Restopolis, livres scolaires Volets enseignement secondaire et ens. fondamental Enseignement secondaire: certificat de scolarité, nom des professeurs de l'élève bilans intermédiaires copies (non signées) des bulletins officiels horaires journaliers? La mise en place de ce portail est très récente (juin 2023) et de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées au fil du temps
Enseignants	Pour contacter un enseignant, les parents peuvent entrer en contact via le site internet du LMRL : >Communauté >Contact Enseignants >Nom de l'enseignant
ESeAS Encadrement Spécifique et Accompagnement Scolaire	Le projet ESeAS a été conçu pour offrir un encadrement spécifique aux élèves (7e – 1ère) ayant des besoins spécifiques et ayant des aménagements CAR (p.ex majoration du temps, salle séparée). D'autre part le projet offre également un accompagnement scolaire aux élèves qui connaissent des problèmes de discipline (Salle C22).
ESEB Équipe de Soutien pour Élèves à Besoins spécifiques	Missions: -Soutien et prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques -Mise en route des procédures de demande d'aide ou d'assistance pour élèves à besoins éducatifs spécifiques -Mise en lien avec la commission d'inclusion (CI), la commission des aménagements raisonnables (CAR) ou la commission nationale d'inclusion (CNI) -Identification et analyse continuelle des besoins de l'élève sur base de diagnostics, d'observations et de réflexions communes -Collaboration et concertation avec les parents, les enseignants ou les autres intervenants concernés comme les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. Salle C22 Téléphone: 2604- 7112 Clement Romy, pédagogue spécialisée 7118 Gomes Kadeson, psychologue 7223 Seiwerath Romy, éducatrice diplômée Courriel: (eseb@lmrl.lu)

Etudes surveillées	Les études surveillées sont destinées aux élèves des classes de 7 ^e et de 6 ^e . Elles ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 14h20 à 15h40. Elles débutent le lundi 2 octobre 2023. En cas d'absence et/ou pour toute information supplémentaire, veuillez faire un mail à (etudes@lmrl.lu).
Forum de maths	Sur le site Internet du LMRL, vous trouverez un «forum de maths» où les élèves peuvent poser leurs questions concernant une difficulté en mathématiques. Un enseignant du lycée se charge de leur répondre. >Apprentissages > Branches > Mathématiques
Horaire	Lundi à vendredi : 08h00 – 08h50 leçon 1 08h55 – 09h45 leçon 2 09h45 – 10h00 pause 10h00 – 10h50 leçon 3 10h55 – 11h45 leçon 4 11h45 – 12h35 midi ou leçon 5 12h35 – 13h25 leçon 5 ou midi 13h25 – 14h15 leçon 6
Infirmerie	Il existe une infirmerie au Département-EPS où les élèves peuvent, en cas de besoin, recevoir des pansements, des bouillottes ou des tisanes. Sauf pour une urgence ou un malaise important, l'infirmerie n'est ouverte que pendant les intercours et les récréations!
Jugendtreff	Le « Jugendtreff » est un lieu de rencontre et d'éducation non- formelle. Le « Jugendtreff » est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h; de 11h45 à 13h25 et de 14h20 à 15h40 à la salle SU0.
Livre de classe électronique	Chaque classe dispose d'un livre de classe électronique, où les enseignants inscrivent les devoirs à domicile, les devoirs en classe, les retards, les absences, les punitions, Les parents peuvent également le consulter via Webuntis avec l'IAM de leur enfant.

Mérite Jeunesse	Le Mérite Jeunesse est un programme non compétitif, reconnu au niveau international et conçu pour encourager les jeunes à développer des compétences et des manières de vivre positives ; il s'agit d'un programme équilibré d'activités volontaires. Au LMRL, Mme Toinon Schmit et Mme Sandra Galli sont les personnes de contact pour le Mérite Jeunesse. Contact par mail : toinon.schmit@education.lu sandra.galli@education.lu
Ordre intérieur	Chaque élève est censé respecter le règlement concernant l'ordre intérieur et la discipline. Un lien vers ces documents se trouve sur le site internet du LMRL : > Quotidien > Règlement interne
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a pour but d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques au Lycée. En cas de questions, veuillez-vous adresser au SePAS.
Photocopieuse	Une photocopieuse est à la disposition des élèves à côté de la loge du concierge. Elle fonctionne avec la carte élève.
Règles de vie commune (7 ^e – 1 ^{ère})	Au début de l'année scolaire chaque élève signe les règles de vie du lycée et est tenu de respecter ces règles.
Santé	Si un élève est atteint d'une maladie (asthme, hémophilie, épilepsie, diabète, allergies etc.) les parents sont invités de le marquer sur la fiche confidentielle qu'ils ont reçue et de la remettre au régent. Le lycée se chargera de transmettre les données au Service de la Médecine Scolaire et collaborera à la mise en place d'un accompagnement adéquat. Il va de soi qu'une discrétion absolue est assurée dans le traitement de ces données confidentielles.
Secrétariat	Les bureaux du secrétariat sont ouverts de 7h15 à 16h00. Téléphone : 2604-7100 Courriel : (secretariat@lmrl.lu)

Section sportive	Les élèves ont la possibilité de s'inscrire à des cours de sport facultatifs qui ont lieu après l'école. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du LMRL. > Apprentissages > Branches > Sport au LMRL
Séjours scolaires internationaux	Les élèves désirant faire un échange scolaire ou un séjour linguistique peuvent contacter Mme Sandra Droste qui est la personne de contact pour les séjours scolaires internationaux. Elle assure une permanence hebdomadaire au « bureau de projets » (à côté du secrétariat) (horaire à consulter sur la porte du bureau).
Service psychosocial et d'accompagnement scolaires (SePAS)	Le Service psychosocial et d'accompagnement scolaires s'adresse aux élèves, leurs parents et leurs enseignants. Une équipe pluridisciplinaire assure la prise en charge des élèves en cas de difficultés personnelles, familiales, socio-éducatives ou scolaires. Les entretiens sont confidentiels et gratuits.
	L'équipe du SePAS propose de l'aide pour toute question d'orientation scolaire. Des tests de capacités et/ou d'intérêts sont faits en classe de 7 ^e et 4 ^e et sur demande.
	Le SePAS participe à l'organisation des activités de prévention et de sensibilisation (violence, communication, consommation de substances psychotropes, éducation sexuelle, santé) et prend en charge l'aide matérielle aux élèves issus de milieux défavorisés.
	Le SePAS est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h00 et les consultations se font sur rendez-vous. Téléphone:
	2604-7122 Mme Francine Kohner, assistante d'hygiène sociale 7223 Mme Ketty Krack, psychologue diplômée 7121 Mme Edmée Thibor, psychologue diplômée, thérapeute Courriel : (sepas@lmrl.lu)

Service Socio-Éducatif (SSE)	Le Service Socio-Educatif: - est responsable du projet « Jugendtreff » - soutient et accompagne le comité des élèves / délégués de classe - met en place des projets et d'activités périscolaires - met en place des activités de prévention - s'occupe de la gestion des cours d'appui et des études surveillées Téléphone: 2604-7221 Maio Christophe, éducateur diplômé Courriel: sse@lmrl.lu
Site Internet	Le site Internet du LMRL : www.lmrl.lu contient beaucoup d'informations importantes qui sont actualisées continuellement.
Tabac - alcool - stupéfiants	Conformément à l'article 6 (1) de la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'école et sur tout le Campus. Conformément à l'article 24 du règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées il est formellement interdit de se présenter au lycée en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. En cas de suspicion réitérée de consommation de stupéfiants, la direction se réserve le droit de demander un test de dépistage. En cas de consommation, de possession ou de vente, la direction est obligée d'avertir les autorités judiciaires.
Utilisations téléphones portables	Conformément à l'art 25 du RGD du 9 mai 2018, « les téléphones portables et autres appareils électroniques des élèves sont éteints pendant les cours. »

Vacances et congés scolaires

L'année scolaire 2023/2024 :

L'année scolaire commence au Grand-Duché de Luxembourg le vendredi 15 septembre 2023 et finit le lundi 15 juillet 2024.

- 1. le congé de la Toussaint commence le samedi 28 octobre 2023 et finit le dimanche 5 novembre 2023.
- 2. les vacances de Noël commencent le samedi 23 décembre 2023 et finissent le dimanche 7 janvier 2024.
- 3. le congé de Carnaval commence le samedi 10 février 2024 et finit le dimanche 18février 2024.
- 4. les vacances de Pâques commencent le samedi 30 mars 2024 et finissent le dimanche 14 avril 2024.
- 5. jour férié légal : mercredi le 1er mai 2024.
- 6. jour férié légal de la Journée de l'Europe / jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 9 mai 2024.
- 7. jour de congé pour le lundi de Pentecôte : le lundi 20 mai 2024
- 8. le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2024 et finit le dimanche 2 juin 2024.
- 9. les vacances d'été commencent le mardi 16 juillet 2024 et finissent le dimanche 15 septembre 2024.

Travaillons ensemble dans la bonne entente, dans un esprit de coopération instaurant un climat de confiance réciproque et de discipline librement consentie, afin que notre lycée reste une vraie communauté scolaire et cela dans l'intérêt de tous.

Jean-Claude HEMMER Directeur du Lycée Michel-Rodange